

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2024.018

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 1
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2024

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
SENOTIER Sandrine, THOMAS Corine.

Absents avec procuration :

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Objet:

Répartition des
subventions versées
aux organismes
privés 2024

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. NOEL Patrick

Monsieur le Maire présente la répartition des subventions aux
organismes privés proposée pour 2024.

Amicale des donneurs de sang	300 €
Association Sportive Scolaire École Primaire	1 200 €
Bibliothèque municipale M. Genevoix	2 400 €
Bibliothèque du Cher	250 €
Comité des Fêtes de Saint-Satur	5 000 €
Coopérative École Maternelle	250 €
Coopérative École Maternelle (spectacle de Noël)	250 €
Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	50 €
Rugby Sancerrois	3 000 €
Sancerre Running	300 €
Société de chasse « Coq du roc »	200 €
Société Sportive 4 S	1 000 €
Tennis-Club Sancerre-Saint-Satur	1 500 €
Association Saint-Roch	1 000 €
EBSV(Entente Belleville Boulleret Savigny-en-Sancerre	1 000 €
Association Les Biquins	150 €
Sancerre Badminton	100 €
Amag'Art	2 000 €
ADMR	900 €

ACPG-CATM Saint-Satur.....	100 €
La Sabotée Sancerroise.....	350 €
Mouvement vie libre.....	100 €
Secours Catholique de Saint-Satur.....	50 €
FSE du Collège Francine LECA.....	100 €
Association des parents d'élèves de l'école élémentaire.....	300 €
APE Sury/Verdigny pour Inter APE.....	500 €
<u>Total subventions attribuées.....</u>	<u>22 350 €</u>

Trois dossiers sont incomplets et en attente de pièces.
L'association FACILAVIE a rencontré des difficultés financières qui l'ont conduite à être placée en liquidation judiciaire. L'association a été reprise par l'association HUMENSIA. Cette reprise se traduit par le maintien du personnel à l'exception de huit personnes du siège.

L'enveloppe globale du compte 65748 est de 35 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE la répartition des subventions accordées au titre de l'article 65748 ci-dessus présentée.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 mars 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. NOEL Patrick



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 mars 2024